Nature En Ville

Restauration et gestion des habitats de pelouses calcicoles

Capitales Françaises de la Biodiversité 2026 - Action Communes de 100 000 hab.

Organisme / institution en charge de la mise en œuvre :Métropole Rouen Normandie (pour la restauration et la gestion des sites identifés sur le territoire de la Métropole),tout le suivi écologique et la coordination scientifique pour cette espèce à l'échelle de l'axe Seine.

Services de la collectivité associés : Direction de la Transition Environnementale (Services Milieux naturels) / Direction de la Communication

Budget : Sur la période 2022 / 2025, Investissement (restauration / études et inventaires) : 483 000 € TTC
Fonctionnement (gestion) : 80 000 € TTC / Convention avec le CENN : env 25 000€ par an pour les milieux calcicoles

Partenaires financiers : FEDER Restauration et gestion pour la restauration des milieux sicilicoles (plan de gestion, restauration et gestion conservatoire),
FEDER Natura 2000 pour les sites éligibles.

Partenaires techniques : Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie (CENN)

Date de début : 2016

Date de fin : pas de fin identifiée



Crédit photo : Coteau du Mont Pilon, Commune de Darnétal, photographe : ©Pierre-Arnaud Prieur

Objectifs :

La poursuite de l'acquisition et de l'amélioration des connaissances des pelouses calcaires du territoire de la Métropole Rouen Normandie s'est poursuivie entre 2022 et 2025. En effet, depuis 2012, un partenariat scientifique existe avec le CENN sur ce dossier, en s'appuyant notamment sur le suivi des populations de rhopalocères (papillons de jour), pour les 88 sites (env. 300 ha sur la Métropole) de pelouses calcicoles identifiées.

La veille foncière, initiée en 2016, et l'identification des opportunités d'acquisitions par la Métropole ou de conventions de délégation de restauration/gestion sur les sites, en priorisant les sites en abandon de gestion, se sont poursuivies sur la même période.

Pour tous les sites gérés, le déploiement systématique de plans de gestion / notices de gestion (document simplifié) pour des durées de 10 ans est mis en place. Les travaux de restauration écologique (débroussaillement...) et d'installation des aménagements nécessaires à la mise en place d'un pâturage extensif conservatoire (clôtures, abreuvoirs...) sont réalisés, en prestation ou par convention de mise à disposition de ces sites auprès de propriétaires d'herbivores (brebis, chèvres, chevaux, bovins...), tout comme le suivi écologique régulier des sites.

Mesures mises en œuvre :

Plus spécifiquement pour la période 2022 / 2025, on peut mettre en avant les actions suivantes mises en oeuvre :

L'acquisition des sites ou la mise en place de convention de délagation de gestion de pelouses calcicoles s'est poursuivie (126 ha gérés en 2025, contre 76 ha en 2022, soit + 65% en 4 ans). La Métropole assure ainsi une gestion conservatoire d'un tiers des pelouses calcicoles du territoires, et complète ainsi les actions portées depuis plusieurs dizaines d'années par le CENN et le Département de la Seine Maritime notamment (au titre des ENS).

La réalisation de nouveaux plans de gestion a été menée, pour les sites de pelouses calcicoles sur la commune d'Amfreville la Mivoie par exemple.

La mise en oeuvre du pâturage extensif sur les sites gérés a été poursuivie mais a aussi subi au cours des dernières années des aléas (abandon de certains attributaires de parcelles, conventions de mise à disposition de parcelle suspendues ou dénoncées pour non respect du cahier des charges...). Ces aléas ont motivé la mise en place d'un marché de prestation de pâturage, initié en 2025, en substitution ponctuelle de conventions de mises à disposition, ou pour des petits sites, afin de conserver une gestion conservatoire pour les sites sans attributaires.

De nouveaux suivis écologiques ciblent aussi des espèces propres au milieux secs, notamment les reptiles.

Des chantiers nature sont organisés chaque année sur ces sites de pelouses calcicoles, par exemple avec les centres de formation des BTS GPN et/ou gestion forestière, ils sont l'occasion de sensibiliser les participants aux enjeux propres à ces milieux secs peu connus et typiques des coteaux de la vallée de Seine.

Résultats / impact pour la biodiversité :

Les actions entreprises par la Métropole et l'ensemble des acteurs impliqués (CENN, Département, communes...) ont permis de fortement freiner sur le territoire l'enfrichement progressif des milieux ouverts des coteaux de Seine, une dynamique naturelle qui est apparue avec la déprise agricole dès le milieu de 20ème siècle. De nombreux sites de pelouses disposent aujourd'hui d'un document de gestion écologique et d'actions de restauration ou de gestion qui permettent de maintenir la diversité écologique remarquables de ces habitats.

Les aléas climatiques observés ces dernières années ont impacté les populations de rhopalocères (année très chaude en 2022, puis deux années très pluvieuses), mais globalement les populations se maintiennent, ou se renforcent là ou les sites sont bien gérés dans la durée.

A l'échelle de l'Axe Seine, la relance en 2025 par le CENN du "plan régional d'actions coteaux" vise à

renforcer les liens entre tous les gestionnaires impliqués. L'enjeu collectif est de maintenir dans la durée la stratégie de conservation, pour des habitats fragiles, soumis aux évolutions liées au changement climatique, des changements qui se traduisent par l'arrivée de nouvelles espèces (de papillons notamment) depuis le sud et remontant notamment par l'axe Seine et ses coteaux.

Coordonnées

Métropole Rouen Normandie
Liens utiles
www.capitale-biodiversite.fr
En savoir + sur www.metropole-rouen-normandie.fr